

COMPTE RENDU DE RÉUNION

DU CONSEIL DE VIE SOCIALE (CVS)

Animateur : Michèle BERBERAT		Fonction : Présidente du CVS	
Secrétaire : Maryline BARRAND			
Date : 14/06/2018	Lieu : Salle de réunion EHPAD 2	Horaires : 14h00 – 15h00	
<u>Membres invités :</u> Michèle BERBERAT Marie Hélène BRISEBARD, IDEC SSIAD Yvonne CUENIN Michel MOLLIER Odile SAUGE Elisabeth MINA Thérèse MOREIRA BELLO Baptiste MOYSE Henri GUGLIELMETTI Jean Paul GOIDET Delphine URING, Directrice Sophie OUDOT, Animatrice Colette DEFORET, IDEC Accueil de jour Liliane REUFLY, Cadre Montagnons Jacinthe REMONNAY, Représentante du personnel		<u>Participants absents, excusés :</u> Louis DEJARDIN Mireille BILLOD GIRARD Rose BOUVERESSE Carine GUILLAUME, Cadre Gentianes Cédric DEMASSUE, finances Thierry GUINCHARD, responsable service cuisine	
<u>Ordre du jour :</u> <ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du compte-rendu du Conseil de Vie Sociale du 8 mars 2018, 2. Participation au concours Silver fourchette, 3. Préparation de la prochaine réunion des familles, 4. Certification de la Haute Autorité de Santé, 5. Coupe Pathos en EHPAD et USLD par l'ARS et le Conseil Départemental, 6. Bilan de la réunion d'échange et d'information sur les directives anticipées et la personne de confiance organisée le 7.06.2018, 7. Information sur les nouveaux tarifs, 8. Points abordés par les Résidents, 9. Questions diverses. 			

Mme BERBERAT ouvre la séance du CVS à 14H10.

1. Approbation du compte rendu du CVS du 8 mars 2018,

Les Membres du CVS ont reçu le compte rendu du 8 mars 2018.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du Conseil de Vie Sociale est approuvé à l'unanimité.

2. Participation au concours Silver Fourchette



Chef Youri GARREAU (EHPAD Morteau - Paul Nappez)
Marie DALLERY (apprenti CFA)
Khadou ZEMOURI (Résidence Jean-Bossière -Montbéliard)

QUALIFIEE POUR LA FINALE DEPARTEMENTALE DU 14 MAI



*Roulade de veau aux asperges
vertes à la sapinette,
accompagné de sa mousse de
carottes au fenouil caramélisé.
Perlines de légumes.*



Tarte Tatin revisitée



Mme URING rappelle que le concours SILVER fourchette existe depuis 3 ans et que c'est la première année que le Département du Doubs s'y engage et demande la participation d'un cuisinier.

Il s'agit de la 1^{ère} participation pour l'établissement qui a été représenté par M. Youri GARREAU, ici présent, qu'elle tient à féliciter puisqu'il:

- s'est qualifié le 26/03 lors des sélections départementales à Bethoncourt sur le thème « Grain de folie »,
- a terminé troisième lors de la finale départementale du 14 mai 2018 sur le thème « Promenade au jardin ».

Au cours de ces épreuves, le cuisinier était assisté d'un commis d'un autre établissement et d'un élève cuisinier qu'il ne connaissait pas pour la préparation.

M. GARREAU est très satisfait de sa participation à ce concours et souligne l'implication de toute l'équipe de la cuisine dans la phase de préparation.

3. Préparation de la prochaine réunion des familles,

Mme URING propose les deux ordres du jour suivants pour validation :

EHPAD/USLD

- Evolution des tarifs hébergement et dépendance en EHPAD/USLD ;
- Bilan de la certification V2014, présentation de la démarche qualité et de la gestion des évènements indésirables ;
- Représentation des usagers au sein des instances (Conseil de Vie Sociale et Commission des Usagers) et bilan annuel ;
- Projets à venir ;
- Présentation des projets de service et bilan annuel de la mise en œuvre du Projet d'Etablissement 2017/2021 ;
- Bilan de la mise en œuvre de la lingerie commune avec l'EHPAD de Flangebouche ;
- Questions diverses.

AJ/SSIAD

- Evolution du prix de journée de l'accueil de jour ;
- Présentation du SPASAD (Services Polyvalents d'Aide et de Soins A Domicile) ;
- Présentation de l'expérimentation du psychologue en SSIAD,
- Représentation des usagers au sein des instances (Conseil de Vie Sociale et Commission des Usagers) et bilan annuel ;
- Projets à venir (rencontre du psychologue avec les aidants familiaux) ;
- Présentation de la démarche qualité et de la gestion des évènements indésirables ;
- Présentation des projets de service et bilan annuel de la mise en œuvre du Projet d'Etablissement 2017/2021;
- Questions diverses.

M.GUGLIELMETTI et Mme SAUGE signalent un problème avec le linge de leurs époux. Il arrive que dans l'armoire de leurs époux, il y ait du linge qui ne leur appartient pas ou que des vêtements se perdent. Ils appellent à la vigilance des membres des autres familles afin qu'ils signalent tous les problèmes au personnel.

Mme URING leur propose de l'évoquer en réunion des familles lors du point relatif à la mise en œuvre de la lingerie commune avec l'EHPAD de Flangebouche. Elle rappelle que les familles peuvent se rendre directement à la lingerie de l'Etablissement pour du linge non attribué.

Les Membres du CVS valident les 2 ordres du jour proposés.

4. Certification de la Haute Autorité de Santé,

- Visite de certification du pôle sanitaire (services médecine, SSR et USLD) du 24 au 26 avril 2018
- Aucun écart constaté par les 3 experts visiteurs au niveau de la prise en charge
- Réception d'un premier rapport non définitif, décision de certification attendue d'ici 2 à 3 mois avec la cotation de l'établissement (exemple : A meilleur établissement – E établissement proche de la fermeture). L'établissement était classé A et apprécierait de rester A mais seulement 20 % des Etablissements nationaux parviennent à la classification A avec les nouveaux critères pris en compte.
- Prochaine étape : évaluation interne pour l'EHPAD, l'accueil de jour et le SSIAD. Il est possible que les membres du CVS soient mobilisés pour les thématiques.

5. Coupe Pathos en EHPAD et USLD par l'ARS et le Conseil Départemental,

Mme URING précise que le taux d'encadrement de l'Etablissement est lié à la coupe pathos. Le Conseil Départemental et l'ARS se sont rendu sur place pour évaluer le GMP (GIR Moyen Pondéré : niveau d'autonomie du Résident) et le PMP (Pathos Moyen Pondéré : niveau de soins nécessaire). Voici les premiers résultats de cette évaluation :

EHPAD	2012	2018
GMP	745	793
PMP	132	169

USLD	2012	2018
GMP	871	828
PMP	302	298

Pour information la moyenne des établissements de même type s'élève à 190 et un point PMP vaut beaucoup plus que le GMP.

Cette nouvelle évaluation entrera dans le calcul de dotation dès 2019 et permettra de l'augmenter d'environ 170 000 € de la dotation soins de l'établissement. Cette dotation est versée sur une durée de 5 ans à raison d'un cinquième par an. La priorité de l'établissement sera la création d'un pool de remplacement afin de moins solliciter le personnel en repos pour des remplacements.

Pour ce qui concerne l'USLD, il n'y aura a priori pas de recalcul de la dotation, l'établissement y serait dans tous les cas perdant, le niveau de PMP validé étant faible pour un USLD.

6. Bilan de la réunion d'échange et d'information sur les directives anticipées et la personne de confiance organisée le 7.06.2018

L'établissement a organisé, le 7 juin 2018 de 16h30 à 17h30, un temps d'information et d'échange concernant le choix de la personne de confiance ainsi que la rédaction des directives anticipées dans le cadre de la loi Clayes-Leonetti.

Une invitation a été adressée à l'ensemble des familles de résidents d'EHPAD et d'USLD. Elle était animée par une juriste du Requa, Mme Marie-Christine Borella.

29 représentants de familles ont répondu présents.

7. Information sur les nouveaux tarifs,

2018		USLD	EHPAD	ADJ
Tarif hébergement	Chambre simple	52,77 €	52,68 €	24,77 €
	Chambre double	50,63 €	50,54 €	
Tarif dépendance	GIR 1-2	27,44 €	20,80 €	25,59 €
	GIR 3-4	17,42 €	13,21 €	16,24 €
	GIR 5-6	7,38 €	5,61 €	

Mme URING précise que le CH reste l'EHPAD le 2^{ème} moins cher du Département du Doubs. L'accueil de jour subit une hausse plus significative car le Conseil Départemental fixe un tarif moyen sur l'année, mais avec une application en milieu d'année. Il y a donc chaque année un effet de rattrapage qui a un impact significatif, à la hausse comme à la baisse, sur les tarifs. Pour rappel, les tarifs sont fixés par le Conseil Départemental.

8. Points abordés par les Résidents,

Organisation dans les bâtiments

- problème d'organisation au niveau des repas (quelques fois pas de vin, pas de pain mis sur les tables) : les verres de vin pourraient-ils être servis en amont du repas ?

Mme REMONNAY précise qu'il est impossible de servir le vin plus tôt car il faut installer l'ensemble des Résidents en salle à manger alors que le personnel termine les toilettes à 11h45. Elle indique qu'un lundi la commande de pain n'est pas arrivée et qu'elle a été livrée le lendemain.

- musique dans les services. Pourrait-on avoir un peu plus de musique d'ambiance dans les couloirs ?

Mme REUFLY pense qu'il est possible d'avoir une musique d'ambiance dans le service en dehors des horaires de repas car il faut maintenir la communication entre résidents pendant le repas.

Monsieur GUGLIELMETTI pense qu'il y a un manque de communication entre les services d'EHPAD et de médecine en cas d'hospitalisation d'un patient d'EHPAD.

Il donne l'exemple de son épouse qui est paralysée des 2 mains et qui ne peut pas manger seule. Dans le service médecine un stagiaire lui aurait dit qu'elle pouvait manger seule et ses traitements étaient posés sur la table.

Mme REMONNAY indique que, normalement, une fiche de transmission est transmise lors du transfert.

Mme URING demande de le signaler au cadre du service pour l'intégrer dans la démarche qualité.

Le personnel

- le personnel est « top », les locaux sont nickels et le linge c'est « au-delà de la propreté »
- il n'y a aucun reproche à faire, plutôt des compliments
- nous sommes contents des soins, c'est quand même « mieux que l'alarme »

Mme URING indique que Mmes REUFLY et REMONNAY transmettront ces compliments aux différentes équipes.

Aménagements extérieurs - parasol dans le parc ?

Avec les beaux jours, nous avons des soucis pour accéder aux parcs : avec les graviers et les trous dans les alvéoles, « on ne peut pas être autonome, il faut quelqu'un pour nous pousser quand on est en fauteuil ». Pour aller dans le parc à la vierge, c'est beau mais avec le seuil au niveau de l'accueil de jour c'est impossible. Il y a aussi un autre seuil devant le bâtiment des Montagnons qui est très compliqué à franchir. De plus, il manque des parasols dans le parc et celui devant l'hôpital est cassé.

Mme URING explique que des parasols anti tonnerre très coûteux mais de qualité ont été achetés il y a trois à quatre ans mais qu'ils se sont tous cassés par le vent car les familles qui les utilisaient ne les fermaient pas avant de partir.

Elle ajoute qu'il n'est pas possible de demander aux agents de nuit des 2 bâtiments de le faire.

M. GULGLIEMETTI propose de planter des arbres.

Mme URING prend note de la remarque et indique qu'il y a déjà des arbres, qu'une tonnelle fixe est disponible à l'arrière du Bâtiment les Montagnons et qu'une dalle bétonnée est disponible devant l'accueil de jour pour se protéger du soleil. La question sera tout de même posée à l'association l'Age d'or.

Pour ce qui concerne :

- le seuil devant les Montagnons, le service technique sera consulté.*
- Le nidagravel : l'établissement a dû respecter une injonction des bâtiments de France du fait de la proximité avec l'Eglise de Morteau (monument classé au bâtiment de France).*

9. Questions diverses

Compte rendu de réunion :

Pour répondre à M. GOIDET, le dernier compte rendu de réunion de CVS validé en séance est disponible dans le hall de chaque bâtiment d'EHPAD pour lecture.

Mme URING est en recherche de volontaires, elle propose à M.GOIDET d'établir une synthèse annuelle afin de l'inclure dans l'écho des sapins, journal interne de l'Etablissement. Ce serait une excellente initiative.

M.MOYSE pense que la diffusion dans l'écho des sapins serait une très bonne idée.

Mme OUDOT indique que beaucoup de familles lisent l'écho des sapins et pense que cela leur permettraient de s'impliquer plus.

Afin d'être accessible aux familles, les derniers comptes rendus seront intégrés sur le site internet de l'établissement après validation par le CVS.

Verglas et signalétique :

M. GOIDET souhaite être associé à la réflexion menée sur ces 2 problématiques afin de trouver des solutions.

Mme URING accepte mais rappelle qu'il est impossible de chauffer le sol extérieur.

Nécessaire de toilette :

Mme URING rappelle que le nécessaire de toilette indispensable est à la charge du Résident et de sa famille. Si la famille est défaillante, il est possible de placer le résident sous mesure de protection.

Mme REUFLY précise qu'elle a un petit stock de dépannage et que les lots fournis par la croix rouge, dans les lotos organisés par l'Etablissement, sont souvent des produits d'hygiène. Les cadeaux de Noël également. Il est impératif de prendre des produits en PH neutre afin de respecter la peau fragile des personnes âgées. Les préconisations sont inscrites dans le livret d'accueil remis à chaque nouvelle entrée.

Un projet de petit magasin, interne à l'Etablissement, sera mis en œuvre en 2019 car son pilote, Mme Julie SANTI, est à l'école des cadres et revient en juillet 2018.

La séance est levée à 15h. La prochaine réunion est fixée au **jeudi 6 septembre 2018 à 14h** dans la même salle du bâtiment « les Montagnons ».